

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0024329.2025.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>DIFFUSION EXPRESS - LABORATOIRES SFB</b> Adresse <b>5 RUE JACQUARD 91280 Saint-Pierre-du-Perray</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b> Adresse <b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Importation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>21 mars 2025 15:48:26 +01 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>Courbevoie (FR)</b>			I.8 Validité Certificat valable du <b>04/04/2024</b> au <b>31/03/2026</b>		

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Autre huile végétale - Huile de bourrache	Biologique	
Autre huile végétale - Huile de noarge	Biologique	
Autre produit alimentaire - Coco (sucre, farine, huile)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Acai (poudre, jus)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Acérola (comprimé)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Alfalfa (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Ashwagandha (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Baobab	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Camu Camu (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Charbon super activé + psyllium	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Chlorela (comprimés)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Circu'actif (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Curcumine liposomale (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Desmodium (ampoules, gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - épeautre	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Equilibre + (gélules) (A partir du 01/06/2024)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Gelée Royale en pot	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Gingembre	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Ginkgo biloba (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - GOLD CARBON SHILAJIT	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - HARPAGOPHYTUM (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Herbe de Blé (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Klamath afa (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Konjac (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Lin Germé (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Lithotamne (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Maca fort (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Maca noir (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Mélange de 7 champignons (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Mix green - mélange de jeunes pousses (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Mix protéines végétales (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Moringa (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Noni (Jus, ampoules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Nopal (gélules, ampoules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Nopal (jus)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Olivier (gélules)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Orge Vert (poudre)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Pamp-biotic (extrait)	Biologique	
Compléments alimentaires destinés à l'alimentation	Biologique	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	humaine - Phyto draine - Draineur bio liquide	
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Poudre de protéine de chanvre	<b>Biologique</b>
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Poudre de protéine végétale pois cru	<b>Biologique</b>
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Psyllium blond (poudre)	<b>Biologique</b>
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Radis noir	<b>Biologique</b>
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Som + (gélules)	<b>Biologique</b>
	Compléments alimentaires destinés à l'alimentation humaine - Spiruline (poudre, comprimé)	<b>Biologique</b>
	Fruits et légumes conditionnés ou préparés - Artichaut	<b>Biologique</b>
	Fruits et légumes conditionnés ou préparés - Baies de Goji	<b>Biologique</b>
	Fruits et légumes conditionnés ou préparés - Baies épine-vinette	<b>Biologique</b>
	Fruits et légumes conditionnés ou préparés - Cranberries	<b>Biologique</b>
	Fruits et légumes conditionnés ou préparés - Mulberry blanc	<b>Biologique</b>
	Jus de fruits et de légumes - Jus d'açaï	<b>Biologique</b>
	Jus de fruits et de légumes - Jus d'Aloe Vera	<b>Biologique</b>
	Jus de fruits et de légumes - Jus de Cranberry	<b>Biologique</b>
Jus de fruits et de légumes - Jus de Goji	<b>Biologique</b>	
Jus de fruits et de légumes - Jus de graviola	<b>Biologique</b>	
Jus de fruits et de légumes - Jus de Grenade	<b>Biologique</b>	
Jus de fruits et de légumes - Jus de Mangoustan	<b>Biologique</b>	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<b><a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf</a></b>	
II.9 Autres informations		